



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE CHERTSEY

PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL



Avril 2013



Table des matières

MISE EN CONTEXTE	- 1 -
LE PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL.....	- 2 -
La méthodologie.....	- 2 -
LES FORCES DE LA MUNICIPALITÉ	- 4 -
LES ENJEUX PRINCIPAUX	- 5 -
Thème : La gestion de l'eau potable	- 5 -
Thème : L'aménagement du territoire.....	- 7 -
Thème : Les milieux naturels.....	- 9 -
Thème : La gestion des matières résiduelles.....	- 11 -
Thème : Les changements climatiques	- 13 -

MISE EN CONTEXTE

La Municipalité de Chertsey compte environ 5 000 habitants. Elle est située dans la Municipalité régionale de comté de Matawinie, région de Lanaudière et est caractérisée par la présence de plus d'une centaine de lacs et de nombreux milieux naturels sur son territoire. Au cours des dernières années, la Municipalité a adopté une réglementation visant la renaturation des bandes riveraines et afin d'inciter les citoyens à reboiser leur rive, a entrepris une distribution d'arbres annuelle offrant plusieurs variétés de plantes et arbustes, plus spécifiquement adaptés pour régénérer la bande riveraine. L'importance de l'interface ville-campagne dans le contexte de Chertsey renforce la nécessité pour l'administration municipale et ses citoyens de collaborer vers une gestion efficace de leur environnement biophysique.

Dans cette optique, la Municipalité a décidé de se doter d'une politique environnementale. Ce nouvel outil de planification montre l'engagement formel de la Municipalité envers la protection de son environnement et lui servira de cadre de référence pour prendre des décisions éclairées pour protéger son environnement et améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

LE PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL

L'élaboration d'un portrait environnemental ne constitue pas une fin en soi, mais une étape dans la démarche de l'élaboration de la politique environnementale, une étape « fondamentale » cependant.

D'une part, le portrait environnemental suscite une réflexion et un enrichissement collectif en mettant en lumière l'état de lieux en matière environnementale. D'autre part, il permet de mettre en perspective les atouts de la Municipalité et de déterminer les principaux enjeux locaux afin de faciliter les choix des décideurs lors de la priorisation des actions en matière environnementale.

La méthodologie

La démarche d'analyse qui a servi à élaborer le présent document est basée sur la consultation, la participation et l'implication des principaux intéressés par ce diagnostic.

Dans un premier temps, le périmètre du portrait environnemental a été établi avec le Comité de pilotage de la politique. C'est ainsi que cinq thématiques ont été retenues, à savoir :

- ✓ La gestion de l'eau potable
- ✓ L'aménagement du territoire
- ✓ L'état des milieux naturels
- ✓ Les changements climatiques
- ✓ La gestion de matières résiduelles

Dans un deuxième temps, une collecte de l'information et l'analyse de celle-ci a été réalisée. L'information collectée provient, dans un premier temps, des politiques, des mémoires et des rapports fournis par la Municipalité et autres autorités. Des entrevues ont également été réalisées auprès de différents acteurs de la collectivité. Les tableaux 1 et 2 ci-après font état des documents consultés et des personnes-ressources interviewées.

Tableau 1. Documentations consultées

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan d'urbanisme révisé de la municipalité de Chertsey. 2011 ✓ Vision stratégique de développement de Chertsey. 2010 ✓ Inventaire des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme Climat municipalités. Municipalité de Chertsey. 2009 ✓ Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme Climat municipalités. Plan d'action 2012-2016. ✓ Powerpoint intitulée Portrait de la gestion de matières résiduelles-Sur la scène provinciale et municipale ✓ Plan de gestion intégrée de matières résiduelles de la MRC de Matawinie. 2003 ✓ Parc régional de la Forêt Ouareau. Plan d'aménagement et de gestion. 2008 ✓ MRC de Matawinie. Plan de développement récréotouristique 2010-2015 ✓ Identification des éléments du patrimoine culturel de la MRC de Matawinie permettant une interprétation et une mise en valeur. Rapport sectoriel sur le patrimoine naturel. 2012 ✓ Mémoire déposé à la municipalité de Chertsey. Association de la protection de l'environnement du Lac Godon. 2011 ✓ Mémoire sur le développement durable et l'environnement dans la municipalité de Chertsey. Association des résidents du Septième Lac. 2011 ✓ Lapalme, Robert. 2011. Rapport de consultation concernant la gestion du bassin versant du lac 7. 3 pages
--

Tableau 2. Liste de personnes-ressources interviewées

Personnes rencontrées	Organisme
Denis Hénault	Directeur du service d'urbanisme, municipalité de Chertsey
Hugo Allaire	Directeur du service des travaux publics, municipalité de Chertsey
Mélanie Marchand	Biologiste, dossiers environnementaux, municipalité de Chertsey.
Lysianne Panagis	Responsable en environnement, Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie (RITDM)
Robidoux, M.	Président de l'Association de propriétaires du lac Jaune
Sylvain Lafortune	Directeur général, Compo Recycle
Simon Degrandpré	Conseiller en développement territorial, Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM)
David Lapointe	Directeur, Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM).

LES FORCES DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité de Chertsey offre un grand potentiel récréatif et touristique en raison du caractère exceptionnel de son environnement. La présence de nombreux plans d'eau, de points de vue intéressants, ainsi que d'un grand espace naturel et sauvage, le parc régional de la Forêt Ouareau, sont des atouts qui attirent de plus en plus le développement d'activités de villégiature sur son territoire.

La préservation de cet environnement de qualité exige néanmoins une saine gestion de l'environnement pour limiter les impacts négatifs issus du développement de ces activités. La Municipalité, consciente de ce fait, a mis en place plusieurs mesures relatives à la gestion de l'environnement. Selon les personnes interviewées, les forces principales en matière de gestion environnementale peuvent être synthétisées comme suit :

- La bonne connaissance de l'état des sources d'eau.
- La mise en place de périmètres de protection des zones de captages d'eau.
- Le renouvellement des conduites d'eau potable.
- La surveillance accrue de l'application du règlement sur la vidange des fosses septiques, permet une meilleure connaissance de l'entretien des installations septiques à Chertsey.
- L'adoption et l'application de règlements et de normes relatives à la protection des rives et de la qualité de l'eau des lacs.
- La mise en place d'actions de sensibilisation en renaturalisation des berges auprès des riverains.
- Être pionnière dans la collecte à trois voies de matières résiduelles.
- Posséder une bonne connaissance des principales sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire.
- **L'adoption d'un objectif de réduction des GES et l'identification de mesures de réduction des émissions de GES.**
- L'effort de la Municipalité pour embellir le milieu de vie des citoyens au moyen d'aménagements horticoles (obtention de 3 Fleurons) sur son territoire.

LES ENJEUX PRINCIPAUX

Thème : La gestion de l'eau potable

La gestion de l'eau inclut autant la production et la distribution d'eau potable en vue de sa consommation que la collecte et le traitement des eaux usées. La gestion durable de cette ressource doit viser la préservation de sa qualité, de sa quantité et une réduction de la consommation collective.

Mise en contexte

Depuis 3 ans, l'eau potable de la municipalité de Chertsey provient des eaux souterraines. Une étude hydrogéologique a été réalisée afin d'établir les zones de captage d'eau et des mesures de protection de ces zones ont été adoptées et mises en place.

La Municipalité dispose d'une bonne connaissance de la consommation globale en eau potable et il ne semble pas y avoir de problèmes de surconsommation d'eau. De plus, depuis 2 ans, la Municipalité a effectué des travaux de renouvellement des conduites d'eau, ce qui a un impact positif sur le bilan global de consommation d'eau en réduisant considérablement les fuites.

Enfin, les activités récréatives et domiciliaires dans le sous-bassin de la rivière Ouareau créent une pression importante sur l'administration municipale qui doit assurer une application rigoureuse du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées afin de ne pas contaminer le milieu aquatique.

Enjeux principaux

- **Adéquation des infrastructures d'assainissement et de la répartition des effluents rejetés dans le sol**

Le système d'assainissement des eaux, dans sa configuration actuelle, présente un problème de répartition des effluents rejetés dans le sol. Cependant, suite à une étude effectuée à ce sujet, des mesures correctives sont en voie de réalisation.

- **Présence sur le territoire de vieilles fosses septiques qui ne répondent pas toujours aux normes actuelles**

Il existe encore sur le territoire de vieilles fosses septiques qui ne répondent pas toujours aux normes actuelles. Une telle situation risque d'entraîner des problèmes de contamination de l'eau souterraine, de l'eau superficielle (lacs ou cours d'eau) ou même des puits avoisinants les fosses septiques désuètes. Cependant, la lacune existante au niveau du règlement provincial et la difficulté à démontrer la pollution directe causée pour ces types de fosses septiques, laisse la Municipalité démunie de moyens d'actions.

- **Responsabilisation des citoyens relativement à la surconsommation d'eau potable**

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable fait appel aux municipalités pour qu'elles contribuent à l'atteinte de ses objectifs à savoir réduire d'au moins 20 % la production moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec et réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué.

La Municipalité a déjà mis en place des mesures correctives pour réduire le taux de fuites et elle effectue actuellement un bilan de l'usage de l'eau tel qu'exigé par cette Stratégie. La sensibilisation citoyenne contre la surconsommation fait aussi partie des mesures visées par celle-ci. Aucune mesure ou action n'a encore été mise en place à cet égard. Il importe donc d'encourager les usagers à réduire leur consommation d'eau potable et mettre en place un programme de sensibilisation et d'information public.

Thème : L'aménagement du territoire

La planification du territoire permet de baliser et d'encadrer le développement sur le territoire de Chertsey. Du point de vue du développement durable, cette planification doit se faire selon des orientations qui visent à assurer la protection de l'environnement en respectant la flore, la faune et le milieu biophysique, réduisant ainsi l'empreinte écologique du développement.

Mise en contexte

Un des éléments attractifs majeurs de Chertsey est sa situation au cœur d'un cadre naturel exceptionnel qui favorise la présence des villégiateurs, notamment en bordure des lacs. Autant le développement de ce secteur entraîne des impacts positifs pour la Municipalité, autant l'activité de villégiature peut également occasionner des impacts négatifs sur les milieux aquatiques.

Tel que mentionné dans le plan d'urbanisme de la Municipalité : « La place que la villégiature occupe représente un enjeu majeur pour Chertsey dans la gestion générale des ressources et l'aménagement de son territoire [...]. Le développement de ce secteur nécessite néanmoins un encadrement rigoureux pour limiter ses impacts environnementaux sur les différents plans d'eau de Chertsey »¹.

Enjeux principaux

- **Impacts des sites de villégiature actuels sur les plans d'eau**

Les impacts négatifs sur les plans d'eau causés par l'activité de villégiature peuvent être nombreux. Parmi ceux-ci, la dégradation de la qualité de l'eau des lacs due à un surplus de phosphate, facteur prépondérant de la prolifération des algues bleu-vert, est une préoccupation majeure dans la Municipalité. En effet, au cours des dernières années, certains de ses lacs ont été touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert, notamment les lacs Beaulac, Brûlé, et Grenier².

- **Possibilités de pressions sur les milieux naturels causées par de futurs développements de villégiature**

Comme mentionné précédemment, le contrôle et la réduction des apports en phosphore sont des enjeux majeurs dans la protection des lacs. Afin d'assurer une telle protection, notamment vis-à-vis des futurs développements de villégiature, la Municipalité souhaite intégrer la notion de «capacité de support» des lacs dans la planification de ces secteurs afin d'établir des seuils de densité. Cependant, l'application de cette notion au niveau local, en lien avec la planification du territoire, semble être encore très complexe et difficile à mettre en place.

¹ Extrait du *Règlement du Plan d'urbanisme révisé* le 18 avril 2011, page 15.

² Site web du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/index.asp>.

- **Contrôle des apports d'eau d'écoulement vers les lacs (réglementation relative au drainage et chemin d'accès).**

L'aménagement de routes et de chemins d'accès transforme le drainage d'une propriété et les écoulements vers les lacs. Ces écoulements peuvent être aussi un apport significatif de phosphate vers le lac, notamment si le couvert végétal est inexistant. Il faudra, à cet égard, réviser les normes en cette matière afin d'atténuer ces impacts négatifs sur les lacs.

- **Développement de projets structurants en territoire public intramunicipal (TPI) dans lesquels l'intérêt public doit primer.**

La convention de gestion territoriale entre le Ministère des ressources naturelles et la MRC de Matawinie, pour la gestion des TPI, permet à la Municipalité de faire connaître son avis et faire des recommandations auprès des instances régionales. **Le développement de projets structurants doit toujours être privilégié tout en gardant à l'esprit le développement durable favorisant la protection des milieux naturels.** L'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt privé dans l'analyse des projets.

- **Développement et gestion des carrières et sablières**

L'exploitation des ressources naturelles, tel que les carrières et sablières a des effets négatifs sur l'ensemble du territoire (bruit, poussière, transport etc...). Le règlement provincial sur les carrières et sablières, élaboré par le MDDEFP encadre la gestion de ce type d'activité, obligeant une renaturalisation des sites après exploitation. La Municipalité s'engage à effectuer un suivi annuel afin de s'assurer que tous les sites exploités soient encadrés par le Ministère.

Thème : Les milieux naturels

Les milieux naturels regroupent autant des milieux terrestres qu'aquatiques. Leur mise en valeur et leur protection sont essentielles au maintien de la biodiversité et aux services écologiques qu'ils procurent. C'est dans cette optique que leur prise en compte dans la planification du territoire est essentielle.

Mise en contexte

Le plan d'urbanisme de la Municipalité prévoit quatre aires d'affectation de conservation. Celles-ci regroupent deux aires protégées au sud de Chertsey, qui sont louées par l'Université de Montréal à des fins de recherche, ainsi que deux petits territoires au sein de la Forêt Ouareau.

La plupart du territoire de la Municipalité est affecté à des fins de villégiature, notamment les secteurs regroupant des lacs de plus de 20 hectares. Parmi ceux-ci, le 9^{ème} lac ainsi que les lacs Godon et Brûlé constituent des habitats fauniques pour le touladi.

L'affectation récréative, quant à elle, regroupe des territoires qui ont un intérêt pour la récréation et les activités de plein air. On y retrouve, à l'est du village, des ravages de cerfs de Virginie sur une étendue de 30 km².

Un autre site d'intérêt écologique pour la Municipalité est la Forêt Ouareau. Ce parc régional, qui s'étend sur 17% de la superficie municipale et qui est situé dans sa partie nord, détient une grande valeur environnementale, tant à cause de sa valeur intrinsèque que de la qualité du panorama.

De façon générale, les connaissances des milieux naturels sur l'ensemble du territoire sont très limitées; il n'existe pas d'inventaire de la faune ou de la flore ni une cartographie des milieux à haute valeur écologique. Il est possible par ailleurs que le territoire héberge des espèces d'intérêt écologique comme c'est le cas d'autres municipalités voisines (voir à cet égard le rapport sectoriel sur le patrimoine naturel de la MRC de Matawinie³).

Enjeux principaux

- **Connaissances insuffisantes des milieux naturels**

La planification des espaces de villégiature permet de baliser et d'encadrer le développement de la villégiature sur le territoire de la Municipalité. Cette planification doit s'appuyer sur une bonne connaissance du territoire à l'étude. Il importe donc de discerner les éléments biologiques d'intérêt dans chacun des secteurs à développer et dans ceux actuellement construits. Or, le territoire de Chertsey est vaste et les ressources limitées; il est donc difficile de pouvoir réaliser des inventaires fauniques ou floristiques de ces secteurs.

³ Gagnon, B. 2012. Identification des éléments du patrimoine culturel de la MRC de Matawinie permettant une interprétation et une mise en valeur. Plan de mise en valeur dans une perspective de tourisme culturel-Rapport sectoriel sur le patrimoine naturel. 54 pages.

- **Difficulté de concilier certaines pratiques récréatives avec la protection de milieux fragiles ou d'intérêts écologiques dans la Forêt Ouareau.**

Même si les parcs régionaux ont une vocation récréotouristique, ils permettent d'assurer la pérennité de paysages et d'écosystèmes importants et représentatifs à l'échelle locale. C'est le cas du Parc régional de la Forêt Ouareau qui fait partie du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, l'un des plus riches du Québec en termes de diversité végétale.

L'harmonisation de certaines pratiques récréatives, notamment des activités motorisées à l'intérieur du parc et la protection du milieu naturel, demeure cependant un enjeu en termes de conservation de la diversité biologique. Par exemple, des activités motorisées telles que les motoneiges et les 4 X 4 sont autorisées dans le parc. Des sentiers ont d'ailleurs été aménagés à cette fin. Or, certains usagers circulent hors sentiers, ce qui peut détériorer fortement des habitats naturels. De plus, d'autres activités motorisées telles que les véhicules hors route 4 x 4 et le motocross sont de plus en plus présentes dans le parc. Cependant, celles-ci ne sont pas autorisées et il n'y a pas de lieux spécialement aménagés pour ces véhicules.

Il y a donc un important travail de sensibilisation à faire auprès des utilisateurs et de la population en général afin d'harmoniser l'ensemble de ces activités et de changer les comportements illégaux.

Thème : La gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles englobe les collectes de matières recyclables et d'ordures et la gestion des déchets domestiques dangereux, des résidus verts et des matières organiques, le tout dans une optique de priorisation des 3RV. En effet, une saine gestion des matières résiduelles doit favoriser la réduction et le tri des matières à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de ces matières.

Mise en contexte

Au Québec, les municipalités ont la responsabilité de gérer les résidus du secteur résidentiel sur leur territoire. Elles ont le choix d'effectuer ce travail elles-mêmes ou elles peuvent le donner à contrat à une entreprise privée. La municipalité de Chertsey a choisi cette deuxième option et c'est l'entreprise Compo Recycle qui a obtenu le contrat de la collecte des résidus domestiques. La collecte résidentielle inclut également les commerces qui génèrent moins de 20kg/semaine d'ordures. Les commerces générant plus de 20kg/semaine d'ordures ont des contrats privés, pour la plupart avec Compo Recycle également.

La Municipalité offre une collecte à trois voies à tous les résidents. En ce sens, il faut souligner que Chertsey fait partie des municipalités pionnières à offrir la collecte des matières organiques à ses citoyens.

Concernant la collecte des matières recyclables et compostables, elles sont transportées jusqu'au centre de tri situé dans la municipalité de Chertsey même. Le centre de tri est sous l'égide de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawanie (RITDM).

Outre les collectes de résidus domestiques, de recyclage et de compostage, la Municipalité dispose d'un Écocentre, géré par Compo Recycle, où les citoyens peuvent déposer leurs résidus de matériaux secs et d'encombrants. Une aire de stockage des résidus domestiques dangereux (RDD) est aussi accessible via l'écocentre.

Enjeux principaux

- **Accroissement de la performance municipale**

Un des enjeux en ce qui concerne la gestion de matières résiduelles est l'atteinte des objectifs ciblés par la politique québécoise pour l'année 2015. En effet, comme l'illustre le tableau de taux de performance de la Municipalité (tableau 3), des efforts supplémentaires devront être déployés pour atteindre les objectifs. Cependant, les contraintes de la réalité municipale posent certains problèmes. Par exemple, la disparité entre la population permanente et saisonnière et l'éparpillement des résidences isolées rendent difficile l'organisation des différentes collectes (fréquence, horaire, distribution de bacs ou de conteneurs).

Tableau 3. Performance de la Municipalité

	Taux de performance			Objectifs de la Politique
	2010	2011	2012	
Recyclage	43%	n.d	52%	70%
Compostage	23%	n.d	47%	47%
Déchets	n.d	n.d	n.d	700 kg/hab

- **Responsabilisation et mobilisation des résidents permanents et saisonniers à la réduction de la production de matières résiduelles (l'usage de la collecte à trois voies)**

Un des facteurs de succès pour atteindre les objectifs est la sensibilisation des citoyens quant à leur façon de consommer et de se défaire de leurs résidus. Sans la participation de tous les acteurs de la collectivité (résidents permanents et saisonniers, commerçants, etc.), les objectifs seront difficilement atteints. Or, comme l'ont mentionné les personnes consultées, cela exige une communication efficace et très ciblée et en ce sens, de nouvelles avenues de communication et de sensibilisation devront être envisagées.

- **Présence de dépotoirs illicites**

On retrouve, à certains endroits sur le territoire de la Municipalité, des dépotoirs illicites. La crainte de voir surgir de nouveaux dépôts clandestins est un souci pour la Municipalité, notamment à cause des problématiques qu'ils entraînent tels des impacts environnementaux et paysagers, des charges supplémentaires sur le budget municipal pour cause d'intervention de nettoyage, etc.

Thème : Les changements climatiques

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, attribuable en majeure partie aux activités humaines, amplifie l'effet de serre naturel et constitue la cause principale de la hausse de température observée dans le monde depuis le début du XXe siècle. Les impacts qui en découlent peuvent varier grandement d'une municipalité à l'autre; cependant, toutes devront composer avec les changements qui touchent les milieux naturels, le cadre bâti, les populations et les activités socioéconomiques⁴. Une telle situation exige la mise en place d'une stratégie de réduction des émissions de GES afin de limiter l'ampleur des impacts négatifs de ces changements.

Mise en contexte

La démarche de Chertsey concernant les changements climatiques est en phase de démarrage. En effet, la Municipalité a réalisée, en 2011, un inventaire de ses principales sources d'émissions de GES, ce qui a permis, par la suite, d'établir un plan d'action visant la réduction de ces émissions. Ce plan d'action a récemment été approuvé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Enjeu principal

- **Les émissions du transport routier**

Selon l'inventaire de GES, le secteur du transport routier est le plus grand émetteur, avec des émissions s'élevant à 23 491 tonnes, ce qui représente 99% du bilan de la collectivité. Les automobiles, les camions légers et les véhicules hors-routes sont les principales sources de GES dans la Municipalité (voir tableau 4).

Un travail de sensibilisation et d'éducation concernant ces émissions est donc de mise, car sans la participation et l'engagement de tous les acteurs de la collectivité, la réduction envisagée des GES liée au transport sera difficilement atteignable.

Tableau 4. Émission de GES par type de véhicule

Type de véhicules	Émissions GES T CO ₂ éq
Automobiles	6922
Camions légers	8223
Motocyclettes	58
Camions lourds	2738
Véhicules hors-route	5857

⁴ Ouranos, *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques. Guide destiné au milieu municipal québécois*, Montréal (Québec), 2010, 48 p.